

Décision

Générale

colonial

Décision n° 367 Personnel indigène.

n° 367

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 547 du 30/06/1942

Date de publication
19 juin 1942

Date du numéro
30 juin 1942

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de quinze jours sans solde, valable à compter du 22 juin 1942, est accordée au préposé de 5e classe des douanes Aouad Saïd.